

BILAN DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (Enquête auprès des UDAF en septembre - octobre 2013 27 UDAF répondantes)



Déjà en 1932, on s'interrogeait sur les rythmes scolaires, comme le montre cette article illustré par le photographe André Kertész dans la Revue Art et Médecine, intitulé « Surmenage et malmenage scolaire ».

La réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires du ministre Vincent PEILLON a démarré en ce début d'année scolaire 2013/2014 pour un certain nombre d'écoliers. Sur toute la France, elle concerne 20% des élèves et 22% des écoles, selon le ministère de l'Education nationale. Pour les autres élèves, le changement de rythmes devra être mis en place à la rentrée 2014.

Aujourd'hui, dans certains départements, très peu d'enfants sont concernés par cette réforme, alors que dans d'autres départements, ils sont pratiquement tous soumis à ces nouveaux rythmes.

Ces nouveaux rythmes imposent aux écoles primaires de travailler sur 4,5 jours, avec généralement le mercredi matin travaillé (plus rarement, le samedi matin).

En principe : les écoliers ne doivent pas avoir plus de 5h30 de cours chaque jour de la semaine (même si des dérogations sont possibles).

Des temps « d'activités périscolaires » (TAP) ou de récréation (garderie) sont donc organisés pour les $\frac{3}{4}$ d'heure restants par jour, soit après la pause méridienne, soit en fin de journée vers 15h30/15h45. En effet, généralement, l'école continue à être assurée jusqu'à 16h30 comme auparavant.

Les configurations d'horaires sont très disparates d'une commune à l'autre.

De même, si certaines communes comme Paris garantissent une gratuité d'accès aux activités périscolaires proposées, ce n'est pas le cas pour toutes les écoles et les familles sont mises à contribution là aussi de manière très contrastée (2 à 20 € par mois selon l'enquête du syndicat d'enseignant SNUipp-FSU).

La synthèse ci-après vous présente les résultats du sondage que nous avons effectué auprès des UDAF concernant cette réforme.

(24 répondants)

1. Contacts avec l'Education nationale ou les communes à l'occasion de cette réforme des rythmes scolaires.

Soit les UDAF ont eu des contacts directs avec le DASEN ou ses services, généralement à la demande de l'UDAF, soit elles ont abordé la réforme des rythmes scolaires dans le cadre du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), ou du GAD (groupe d'appui départemental à la réforme des rythmes scolaires) car certaines UDAF ont demandé à en faire partie (02,61, ...).

Certaines UDAF (40, 87) ont plus particulièrement travaillé sur la question des rythmes scolaires :

- En participant à la consultation nationale qui a eu lieu en 2010 (Conférence nationale des rythmes scolaires).
- En inscrivant la question des rythmes scolaires à l'ordre du jour d'une AG ou d'un CA.
- En invitant un partenaire : Association des maires de France ou Education nationale à une AG, un CA ou une commission Education.

Certaines UDAF ont été contactées par l'Inspecteur d'académie ou par des communes ou communautés de communes pour l'action Lire et faire lire, qui peut s'inscrire dans les nouveaux temps éducatifs (TAP).

2. Partenariats ou actions concrètes mises en place du fait de cette réforme.

Les partenariats avec l'Education nationale se sont renforcés, quand ils existaient déjà concernant des sujets comme l'Observatoire des familles, les actions de soutien à la parentalité et surtout l'action Lire et faire lire.

Pour cette dernière action, certaines communes qui ne la mettaient pas en œuvre ont contacté l'UDAF. D'autres écoles ont rassemblé les actions Lire et faire lire sur les nouveaux temps éducatifs TAP. Des conventions ont été signées avec les communes ou des communautés de communes afin de fixer le cadre de l'intervention (en conformité avec la charte de Lire et faire lire concernant la mise en œuvre des lectures) et éventuellement un soutien financier de la collectivité locale pour l'accompagnement des bénévoles (recrutement, formations, frais de déplacement ...) peut être apporté. Les UDAF sont attentives à ce que les bénévoles ne soient pas considérés comme des animateurs mais interviennent en plus d'un encadrement déjà présent.

3 UDAF (38, 70, 88) ont lancé des enquêtes qualitatives et/ou quantitatives auprès des familles sur leur perception des nouveaux rythmes scolaires, dont les résultats seront disponibles en décembre 2013 ou janvier – février 2014.

3. Perception de la réforme des rythmes scolaires par les familles, selon les UDAF

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif d'alléger la journée de l'enfant en diminuant le nombre d'heures d'activités intellectuelles (heures de cours) et en proposant à la place des activités « éducatives » plus ludiques, créatives et récréatives.

Les enfants devraient donc être moins fatigués ou en tous les cas moins fatigués nerveusement, car les activités sportives, artistiques, ludiques devraient être plus détendantes.

Le retour des familles est cependant différent : de nombreuses UDAF notent que les parents se plaignent **de la fatigue des enfants**. Pour d'autres UDAF, les parents ne sont, en tous les cas, pas convaincus de l'impact de la réforme concernant le rythme et la fatigue de l'enfant.

Différentes hypothèses peuvent expliquer ce ressenti de la part des parents, qu'il conviendrait de vérifier au cours de l'année pour voir s'il perdure :

1. Pour la plupart, les enfants passent de fait, plus de temps à l'école qu'auparavant, car, même si le nombre d'heures de cours a été réduit les lundi, mardi, jeudi, vendredi par semaine, les parents ne viennent pas forcément les chercher à l'issue de ces 5h30 de cours (à 15h30 par exemple). Du temps « en institution », le mercredi matin, a donc remplacé souvent un temps plus libre et détendant à la maison, qui participait, selon les parents, au repos des enfants, sans qu'ils puissent sortir plus tôt de l'école en échange les autres jours. C'est ce que soulignent certaines UDAF en référence au discours des parents ou des enseignants. Ces derniers peuvent regretter, en effet, que les parents ne puissent se réorganiser pour venir chercher les enfants plus tôt 4 jours par semaine, même s'ils comprennent leurs contraintes. Il y a ici une nouvelle problématique d'équilibre « vie familiale – vie professionnelle » qu'il serait bon de répercuter aux entreprises.

2. Les parents ont l'impression que, quand les enfants ne peuvent pas dormir plus tard le mercredi matin, ils sont plus fatigués. Selon les spécialistes (cf. DVD Sommeil UNAF – Réseau Morphée), c'est plutôt l'irrégularité des heures de coucher et de lever qui génère de la fatigue, mais le ressenti des parents est différent.

3. Les difficultés d'organisation dans certaines écoles et le stress des parents qui doivent s'organiser différemment, de l'année dernière peuvent rejaillir sur la fatigue « nerveuse » des enfants.

4. Certains enfants peuvent parfois faire beaucoup d'activités sportives, si celles-ci sont organisées durant les TAP et si en plus ils ont conservé leurs activités sportives le mercredi après-midi. Cela peut engendrer une réelle fatigue physique.

5. Les horaires changeants ainsi que la multiplication des encadrants sont sources de stress pour les enfants, surtout pour les enfants de maternelle, selon les enseignants et les familles.

Par ailleurs, les UDAF rapportent que les familles sont souvent agacées par cette réforme qui désorganise leur agenda, notamment le mercredi. (Par exemple, nécessité de trouver une solution pour venir chercher les enfants à 11h30 – 12h). Les mères ou pères (voire les grands-parents) qui s'étaient organisés pour travailler à temps partiel et pour s'occuper de leurs enfants le mercredi, ne s'y retrouvent pas.

Parfois les parents craignent ou constatent aussi que les TAP sont davantage des temps de garderie que d'activités véritables. Quand des activités sont proposées, ils s'interrogent sur leur qualité (activités trop proches de celles effectuées en garderie, trop grand nombre d'enfants par activité ...) et sur les compétences des animateurs (les mêmes parfois que pour la garderie).

Enfin, dans certaines communes, les activités sont payantes ou les familles craignent que ce soit le cas l'année prochaine.

Certaines collectivités semblent avoir pris des mesures qui apparaissent comme inévitables aux familles. Ainsi la municipalité de X. réserverait les TAP aux enfants allant à la cantine et à l'étude, les autres devant rentrer chez eux.

Pour finir, des UDAF s'interrogent sur le regard que porteront les enfants sur une école qui est à la fois un lieu d'enseignement et un espace de loisirs. Elles regrettent une certaine « désacralisation » de l'école.

4. Organisation de la réforme des rythmes scolaires selon les DASEN

17 UDAF ont pu répondre à cette partie du questionnaire qui devait être rempli en coopération avec le DASEN. L'aspect qualitatif est donc à privilégier par rapport à l'analyse quantitative.

Quel pourcentage d'élèves est concerné par la réforme dans votre département ?	Quel pourcentage de communes est concerné ?	Quel pourcentage d'écoles est concerné ?
de 4% à 78% avec une moyenne de 25%	de 2% à 72% avec une moyenne de 21%	de 3% à 70% avec une moyenne de 28%

On retrouve une grande diversité selon les départements et une moyenne nationale autour de 20 à 30% d'élèves, écoles, communes.

Début des cours le matin	Fin des cours (en fin de matinée)	Début des cours (après- midi)	Fin des cours	Sortie des élèves
8h30 ou 9h en majorité, entre les deux pour quelques d'écoles	11h30 ou 12h en majorité, 11h45 ou 12h30 pour quelques écoles	13h30 en majorité mais entre 13h et 14h15 pour quelques écoles	soit tous les jours à 15h30/15h45 soit 2 fois 16h et 2 fois 15h/15h30	16h30, rarement à 16h.
Grandes différences au sein d'un même département				

Les heures d'entrée le matin et de pause méridienne sont très variables.

La sortie est généralement à 16h30.

La fin des cours est fixée :

- soit à la même heure chaque jour (sauf le mercredi) laissant $\frac{3}{4}$ d'heure à 1h pour les TAP,
- soit 2 fois par semaine vers 15h et 2 fois par semaine vers 16h30, laissant 1h à 1h30 pour les TAP organisés deux fois par semaine.

Les activités périscolaires ou la garderie sont-elles plutôt positionnées ?
majoritairement en fin d'après-midi (10% à 20% après la pause méridienne)

Quel pourcentage d'écoles organise des activités périscolaires ?	Quel pourcentage d'écoles organise des garderies
majorité 80% à 100%	0% à 20%

La majorité des écoles a mis en place des activités périscolaires et celles-ci sont très majoritairement en fin d'après-midi (ce qui est assez logique car les enseignants souhaitent pouvoir rentrer chez eux).

Quelles activités périscolaires ? art plastique, musique, sport ?	Autres ?
Souvent les 3, parfois moins de musique ou plus de sport	Des animations généralistes (jeux), du temps libre encadré (coin lecture, espace pour réaliser un travail personnel), de l'informatique, des langues, des études surveillées, de l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement

Les activités périscolaires sont très variées. Des activités scolaires sont parfois présentes (langues), ce qui paraît contradictoire avec le sens de la réforme, mais tout dépend du contenu de l'activité. Notons aussi l'organisation parfois d'études surveillées : la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, en 2010, avait préconisé que les enfants rentrent chez eux « tout travail fait ».

Qui encadre les élèves ?
enseignants 10% ou davantage pour un département, animateurs salariés toujours, bénévoles dans à peu près 20% des cas

Les encadrants des TAP sont la plupart du temps des animateurs salariés mais les enseignants peuvent y participer ainsi que des bénévoles.